

## Préoccupations en matière de santé et de sécurité pendant l'urgence de COVID-19

Préoccupation	Ce que les propriétaires et les locataires peuvent faire	Notes
<b>Le nettoyage et la désinfection des parties communes</b>	<p>Votre propriétaire est responsable du nettoyage des parties communes. Pendant la crise du COVID-19, il devrait effectuer <a href="#">davantage de nettoyage et de désinfection</a>, en particulier sur les surfaces comme les poignées de porte et les boutons d'ascenseur.</p> <p>Parlez-en à votre propriétaire. S'il n'en fait pas assez, appelez le service de santé publique de votre localité.</p>	<p>Dites à votre propriétaire de consulter à titre d'exemple ces <a href="#">lignes directrices</a> (en anglais seulement) de la ville de Toronto, ou de vérifier auprès du <a href="#">bureau de santé publique</a> de votre localité.</p>
<b>La distanciation physique dans les espaces communs</b>	<p>Les propriétaires <a href="#">devraient encourager la distanciation physique</a> dans leurs immeubles. Par exemple, ils peuvent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• afficher des panneaux dans les parties communes comme les <a href="#">ascenseurs</a> (en anglais seulement) et les <a href="#">buanderies</a> (en anglais seulement)</li> <li>• fermer les espaces partagés non essentiels où l'éloignement physique n'est pas possible</li> </ul> <p>Parlez-en à votre propriétaire. S'il n'en fait pas assez, appelez le service de santé publique de votre localité.</p>	<p>Dites à votre propriétaire de consulter à titre d'exemple ces <a href="#">lignes directrices</a> (en anglais seulement) de la ville de Toronto, ou de vérifier auprès du <a href="#">bureau de santé publique</a> de votre localité.</p>
<b>Le propriétaire interdit ou limite les visiteurs</b>	<p>Votre propriétaire ne peut pas vous empêcher de recevoir des visiteurs. Mais vous êtes responsable si vous ou vos invités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ne respectez pas les mesures d'urgence en matière de santé publique</li> <li>• mettez en danger la santé ou la sécurité d'autrui</li> <li>• faites quelque chose d'illégal</li> </ul> <p>Si l'une de ces choses se produit, votre propriétaire pourrait vous poursuivre en justice. Dans les cas graves, vous pourriez être expulsé.</p>	<p>En savoir plus sur les expulsions et les mesures spéciales qui s'appliquent lors de l'urgence COVID-19.</p>

Préoccupation	Ce que les propriétaires et les locataires peuvent faire	Notes
<b>Le propriétaire a des craintes d'entrer pour faire des réparations</b>	<p>Votre propriétaire peut embaucher des personnes professionnelles qui savent quelles précautions prendre.</p> <p>Mais si vous êtes en auto-isollement ou en quarantaine et que la réparation n'est pas urgente, votre propriétaire peut vouloir attendre que votre situation améliore.</p>	<p>Si les réparations sont urgentes et que votre propriétaire ne s'en occupe pas, renseignez-vous sur les <a href="#">mesures à prendre</a>.</p>
<b>Le propriétaire pose des questions personnelles aux locataires sur leur santé</b>	<p>Les propriétaires sont tenus de s'assurer que leurs bâtiments soient sécuritaires. Mais ils n'ont généralement pas le droit de poser des questions sur votre état de santé.</p> <p>Vous êtes responsable de suivre les mesures de santé publique et de vous assurer de ne pas mettre en danger les autres. Votre propriétaire peut vous dénoncer ou engager des poursuites judiciaires contre vous si vous ne le faites pas.</p>	<p>Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vous devez respecter les restrictions en lien avec des rassemblements sociaux.</li> <li>• Si vous avez la COVID-19 ou si vous avez peut-être été exposé au virus, vous devez vous isoler à votre domicile pendant 14 jours.</li> </ul>
<b>Le propriétaire veut faire visiter mon logement</b>	<p>Votre propriétaire a normalement le droit de faire la visite de votre logement, s'il vous en avise. Mais pendant la pandémie de COVID-19, il devrait trouver un moyen de montrer le logement en toute sécurité. Par exemple, il peut utiliser des photos ou des vidéos.</p> <p>Vous pourriez refuser de laisser votre propriétaire montrer votre logement si vous ne pensez pas qu'il le fera en toute sécurité. Mais essayez d'abord d'obtenir des conseils juridiques. Votre propriétaire pourrait engager des poursuites judiciaires contre vous. Dans les cas graves, vous pourriez être expulsé.</p>	<p>L'<a href="#">Ontario Real Estate Association</a> déclare : « Bien que légalement, la Loi sur la location à usage d'habitation puisse autoriser des visites, pour des raisons évidentes de santé et de sécurité, ces visites doivent s'arrêter maintenant. C'est la meilleure chose à faire. »</p>
<b>Comportements des autres locataires</b>	<p>Si vos voisins ne semblent pas suivre les mesures d'urgence, essayez de leur parler ou d'appeler le service de santé publique de votre localité. Vous pouvez également parler à votre propriétaire, mais gardez à l'esprit que votre propriétaire pourrait leur donner un avis d'expulsion.</p>	<p>Tous les bureaux de santé publique des localités de l'Ontario sont répertoriés <a href="#">ici</a>.</p>

**Pour des conseils juridiques :**

- Trouvez la clinique juridique communautaire de votre localité en appelant [Aide juridique Ontario](#) au **1-800-668-8258**
- Appelez le service d'assistance juridique gratuit de [Pro Bono Ontario](#) au **1-855-255-7256**

Le site Web Justice pas-à-pas de CLEO contient d'autres renseignements sur les questions liées au logement. Visitez [www.stepstojustice.ca/fr/legal-topic/housing-law](http://www.stepstojustice.ca/fr/legal-topic/housing-law).

Cette information est à caractère général et est destinée aux personnes de l'Ontario, au Canada. Ces renseignements ne doivent pas servir de conseils juridiques.